



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées - Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°35/2025

Convocation en
date du :
14/05/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
14
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..

Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter de
sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier)

Séance du 20 mai 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali
YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH,
Adjointes au Maire,
M. Jordi AUVERGNE, M. Guillem BANUYLS, M. Alain LLAURENSY, M.
Thierry CO, Mme Christiane GASTAL, M. Alexandre REYNAL, M. François
ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Simone BERIO a donné procuration à M. Frédéric
DEPERROIS, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme
Christiane GASTAL, Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-
Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le
Maire, M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à M. Alain
LLAURENSY, M. Richard COLL a donné procuration à Mme Michelle
DUNYACH.

Absents : Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas
GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CCAS RÉSIDENCE GORGEON –
VOTE DU BUDGET 2025**

Le Président de séance expose :

Le budget du CCAS – Résidence Gorgeon s'équilibre, en dépenses et en
recettes, à la somme de 140 000 € pour la section de fonctionnement, et à la
somme de 24 600 € pour la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 17 voix POUR / 3 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

des membres présents et représentés

APPROUVE le budget du CCAS – Résidence Gorgeon pour l'exercice 2025,
AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en
œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y
afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**

